

Naturcera

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement REACH (CE) n° 1907/2006, modifié par le règlement (UE) 2020/878

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange et de la société ou de l'entreprise

Nom commercial : CERA DE ABEJAS AMARILLA PURA PLACAS

Description chimique : Cire d'abeille

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance/du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Usage industriel et recherche scientifique

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune autre information disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur

Naturcera

C/Lleida 1 (Pol.Ind. de la Riera de Riudemeia)

08317 Òrrius, Barcelona, ESPAGNE contacto@naturcera.com

+34 93 185 55 00

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+34 93 185 55 00 (uniquement pendant les heures de bureau)

+34 91 562 04 20 (Instituto Nacional de Toxicología, Madrid, Espagne, 24h)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (UE) n°1272/2008 (CLP), conformément au règlement (UE) 2015/830, 2020/878 (Annexe II de REACH)

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune autre information disponible

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Étiquetage non applicable

2.3 Autres dangers

Cette substance ne répond pas aux critères PBT/vPvB

Cette substance ne possède pas de propriétés perturbant le système endocrinien

Selon les connaissances actuelles du fabricant et s'il est manipulé correctement, le produit ne présente pas de risques pour la santé humaine et l'environnement. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité industrielle.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Nom commercial	Identifiant	Classification	%
CERA DE ABEJAS AMARILLA PURA PLACAS	N° CAS : 8012-89-3 N° CE : 232-383-7 N° Index : Non applicable Nom INCI : BEESWAX N° REACH : Non applicable	Classification conforme au règlement (CE) N° 1272/2008. Non classé	100%

3.2 Mélanges

Non applicable

Naturcera

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Les symptômes résultant d'une intoxication peuvent apparaître après l'exposition ; par conséquent, en cas de doute, d'exposition directe à la substance chimique ou de malaise persistant, consulter un médecin en lui montrant la FDS de ce produit.

En cas d'inhalation :

Ce produit n'est pas classé comme dangereux par inhalation ; toutefois, en cas de symptômes d'intoxication, il est recommandé de retirer la personne concernée du lieu d'exposition, de lui faire respirer de l'air frais et de la maintenir au repos. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

En cas de contact avec la peau :

Il s'agit d'un produit non classé comme dangereux au contact de la peau. Toutefois, en cas de contact avec la peau, il est recommandé d'enlever les vêtements et les chaussures contaminés, de rincer la peau ou de se doucher si nécessaire avec beaucoup d'eau froide et de savon neutre. En cas de troubles graves, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si la victime porte des lentilles de contact, elles doivent être retirées à condition qu'elles ne soient pas collées à l'œil.

Si la victime porte des lentilles de contact, elles doivent être retirées à condition qu'elles ne soient pas collées aux yeux, faute de quoi des lésions supplémentaires peuvent survenir. Dans tous les cas, après le rinçage, consulter un médecin le plus rapidement possible en présentant la FDS du produit.

En cas d'ingestion/aspiration :

Ne pas faire vomir ; en cas de vomissement, maintenir la tête penchée vers l'avant pour éviter l'aspiration. Maintenir au repos. Rincer la bouche et la gorge, car elles ont pu être atteintes lors de l'ingestion.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les effets aigus et différés sont ceux indiqués aux rubriques 2 et 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique. Tout composant présent en proportion significative selon les critères établis par le règlement 1272/2008 est mentionné au point 3.2 de la présente fiche de sécurité. Consulter d'urgence un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :	Poudres chimiques sèches, CO ₂ , eau pulvérisée ou mousse
Moyens d'extinction inappropriés :	Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie :	Arrêter la fuite si cela peut se faire sans danger.
Instructions pour l'extinction de l'incendie :	Combattre l'incendie à une distance raisonnable, en prenant les précautions habituelles.
Protection pendant la lutte contre l'incendie :	Ne pas intervenir sans équipement de protection approprié.

5.4 Informations complémentaires

Éviter que l'eau d'extinction ne contamine les eaux de surface ou les eaux souterraines. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas la rejeter dans les égouts.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas ingérer ni inhaler.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les eaux de surface ou dans le réseau d'égouts. Ne pas déverser directement dans une source d'eau. En cas de déversement accidentel ou si des résidus pénètrent dans les égouts ou les cours d'eau, contacter l'agence locale de l'environnement.

Naturcera

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de petits déversements, absorber avec un matériau absorbant et ramasser à la pelle. Terminer ensuite le nettoyage de la zone concernée avec beaucoup d'eau à haute pression. En cas de déversements importants, il est recommandé de confiner la zone du déversement avec un matériau absorbant et de récupérer le maximum de produit par pompage dans des récipients appropriés.

Nettoyer ensuite la zone concernée avec beaucoup d'eau à haute pression.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour l'élimination, voir la rubrique 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures techniques/précautions : Assurer une bonne ventilation (aspiration locale) de la zone de travail, des douches de sécurité et une fontaine oculaire à proximité du poste de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter un équipement de protection individuelle (voir rubrique 8). Tenir le produit à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et des autres sources d'inflammation. Utiliser des équipements reliés à la terre.

Hygiène générale du travail : Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après chaque utilisation. Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones de restauration.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Mesures techniques et conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec et frais. Éviter la lumière directe du soleil. Conserver dans l'emballage d'origine hermétiquement fermé pour éviter la suroxydation. Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières combustibles.

7.2.2 Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker au sec dans les emballages d'origine bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Température de manipulation : 5-30°C

7.2.3 Incompatibilités de stockage : Ne pas stocker avec des aliments, des boissons ou des aliments pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour toutes les utilisations du produit connues à ce jour, les recommandations de manipulation et de stockage sont celles indiquées dans les sous-rubriques précédentes.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Substances dont les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être contrôlées sur le lieu de travail :

Il n'existe pas de valeurs limites environnementales pour les substances composant le produit.

8.2 Contrôles de l'exposition

A.- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

À titre préventif, il est recommandé d'utiliser des équipements de protection individuelle de base portant le marquage CE correspondant conformément au R.D.1407/1992 et à ses modifications ultérieures. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, classe de protection,...), consulter la notice d'information fournie par le fabricant de l'EPI.

Les indications figurant dans ce point se rapportent au produit pur. Les mesures de protection pour le produit dilué peuvent varier en fonction du degré de dilution, de la méthode d'application, etc. Pour déterminer l'obligation d'installer des douches de sécurité et/ou des fontaines oculaires dans les entrepôts et/ou des fontaines oculaires dans les locaux de stockage, il convient de tenir compte, dans chaque cas, de la réglementation applicable au stockage des produits chimiques. Pour plus d'informations, voir les points 7.1 et 7.2.

Toutes les informations figurant ici constituent une recommandation et doivent être précisées par les services de prévention des risques professionnels, faute de connaître les mesures à adopter.

Les informations figurant ici constituent une recommandation et doivent être précisées par les services de prévention des risques professionnels, car les mesures de prévention supplémentaires que l'entreprise peut avoir mises en place, ou leur prise en compte dans l'évaluation des risques correspondante, ne sont pas connues.

B.- Protection respiratoire.

L'utilisation d'équipements de protection sera nécessaire en cas de formation de brouillards ou en cas de dépassement des limites d'exposition professionnelle, si elles existent (voir le point Épidémiologie et prévention de l'exposition professionnelle). limites d'exposition, si elles existent (voir point 8.1).

C.- Protection spécifique des mains.

Le produit étant un mélange de différentes matières, la résistance du matériau des gants ne peut pas être calculée à l'avance de manière fiable et doit donc être vérifiée avant utilisation.

D.- Protection des yeux et du visage

Lunettes-masques contre les éclaboussures et/ou les projections.

E.- Protection du corps

Naturcera

Vêtements de travail, Chaussures de travail antidérapantes

F.- Mesures d'urgence complémentaires

Douche de sécurité

Fontaine oculaire

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect (25°C) :	Solide
Odeur :	Caractéristique
Couleur :	Jaune
Pression de vapeur (20°C) (mm Hg) :	Non disponible
Température d'ébullition (°C) :	Non disponible
Viscosité cinématique (cSt) :	Non disponible
Densité (20°C) :	0,950 – 0,965
Point d'éclair (°C) :	Non disponible
Point de fusion (°C) :	63 °C
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) :	Non disponible
Solubilité :	Non disponible

9.2 Autres informations

Aucune autre information disponible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4 Conditions à éviter

Lumière directe du soleil, humidité, températures supérieures à la température ambiante.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Voir les points 10.3, 10.4 et 10.5 pour les produits de décomposition spécifiques.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Produit non toxique

Toxicité aiguë : Aucune toxicité aiguë n'est attendue pour ce produit.

Toxicité chronique : Il n'est pas nécessaire de prendre en compte d'éventuels effets chroniques sur la santé.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation :	Aucun effet aigu connu dans des conditions normales d'utilisation.
Contact cutané :	Aucun effet connu
Contact avec les yeux :	Aucun effet connu
Ingestion :	Aucun effet aigu connu dans des conditions normales d'utilisation.
Effets CMR :	Non cancérogène, non mutagène, non toxique pour la reproduction.

11.2 Informations toxicologiques complémentaires

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien : Cette substance ne possède pas de propriétés perturbant le système endocrinien.

11.2.2 Informations complémentaires : En cas d'utilisation correcte, aucun risque pour la santé humaine n'est connu ni attendu.

Naturcera

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Aucune donnée n'a été établie à ce sujet. Ce produit n'est pas soluble dans l'eau et ne devrait pas avoir d'effet néfaste sur l'environnement.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Non classé

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Non classé

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange de substances n'est pas considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ni comme très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance ne possède pas de propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune donnée / information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets :

Conformément à la réglementation locale et nationale. Pour l'élimination, faire appel uniquement à des transporteurs et à des gestionnaires de déchets agréés. Empêcher le produit de contaminer les eaux souterraines. Ne pas contaminer les eaux de surface. Lors de la manipulation des déchets, prendre les mêmes précautions que celles recommandées aux rubriques 7 et 8 de la présente fiche de données de sécurité. Consulter la rubrique 2 de la présente fiche de sécurité.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément à l'ADR/IMDG/IATA/ADN/RID

14.1 Numéro ONU (ADR) : Non réglementé pour le transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : Non réglementé pour le transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé pour le transport.

14.4 Groupe d'emballage : Non réglementé pour le transport.

14.5 Dangers pour l'environnement : Non réglementé pour le transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Non réglementé pour le transport.

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) : produit non classé comme dangereux, étiquetage non applicable.

Ne contient pas de substances soumises à restrictions au titre de l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des substances candidates de REACH $\geq 0.1\%$ / SCL

Ne contient aucune substance figurant sur la liste de l'annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Naturcera

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour cette substance.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de sécurité complète la fiche de spécifications mais ne constitue pas une garantie des propriétés du produit et n'est pas un document juridique contractuel. Les informations sont fournies de bonne foi sur la base de notre meilleure connaissance du produit. Nous ne pouvons toutefois accepter aucune responsabilité quant aux conséquences découlant de son utilisation.

Nous attirons l'attention des utilisateurs sur les risques éventuels encourus lorsque le produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il était initialement prévu.

Il incombe à l'utilisateur, lors de la manipulation, du stockage et de l'utilisation du produit, de consulter les principaux textes réglementaires en vigueur en matière de protection des travailleurs et de l'environnement.